

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 6 janvier 2025

Parlant délégation de signature, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, en vertu de l'article 10 de l'arrêté du 17 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice de centre de base et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et de climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David DESJUR assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie HANCO assure les fonctions de Directrice de construction au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Justine COSTEAU assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 10, §10° 9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapport et analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des membres du Pôle proximité et environnement.
- Tout bon de commande y compris sous le régime RNCDE toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 25 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Mme Marie CROUZOULON, Directrice, Mme Audrey HUSSON, Directrice, M. Cyril BRUNIE, Directeur, M.

1 DOCUMENT - Publié le 7 Janvier 2025

 **25884.pdf**
(.pdf, 158,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**